

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DIRECTION REGIONALE ET INTERDEPARTEMENTALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'AMENAGEMENT

N° Spécial

11 septembre 2020

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° Spécial DRIEA du 11 septembre 2020 SOMMAIRE

Arrêté	Date	DIRECTION REGIONALE ET INTERDEPARTEMENTALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'AMENAGEMENT	Page
DRIEA N ^o 2020-0684	07.09.2020	Arrêté concernant des restrictions de circulation sur la RD7 à Issy-les-Moulineaux pour des travaux de mise en place d'un prototype.	3



Arrêté préfectoral DRIEA n°2020-0684 concernant des restrictions de circulation sur la RD7 à Issy-les-Moulineaux pour des travaux de mise en place d'un prototype.

Le préfet des Hauts-de-Seine Chevalier de l'ordre national du mérite

Vu le code de la route :

Vu le code de la voirie routière;

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2521-1;

Vu le code de la sécurité intérieure, notamment son article L.131-4;

Vu le code de justice administrative, notamment son article R.421.1;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 (modifié) relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n°2009-615 du 3 juin 2009 (modifié) relatif à la signalisation des routes et des autoroutes et ses neuf annexes portant instruction interministérielle relative à la signalisation routière :

Vu le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de monsieur Laurent Hottiaux en qualité de préfet des Hauts-de Seine ;

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 (modifié) relatif à la signalisation des routes et autoroutes et ses neuf annexes portant instruction interministérielle relative à la signalisation routière ;

Vu l'arrêté ministériel du 9 avril 2018 portant nomination de la directrice régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France, Emmanuelle Gay, ingénieure générale des ponts, des eaux et des forêts;

Vu la décision DRIEA IF n°2020-0677 du 04 septembre 2020 de la directrice régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France portant subdélégation de signature en matière administrative ;

Vu la note du 5 décembre 2019 de la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, fixant le calendrier des jours "hors chantier" de l'année 2020 et du mois de janvier 2021 :

Vu la demande formulée le 27 août 2020 par « PERMASTEELISA France » ;

Vu l'avis du directeur territorial de la sécurité de proximité des Hauts-de-Seine du 01 septembre 2020 ;

Vu l'avis du président du conseil départemental des Hauts-de-Seine du 01 septembre 2020;

Vu l'avis du maire d'Issy-les-Moulineaux, du 01 septembre 2020 ;

Considérant que la RD7 à Issy-les-Moulineaux est classée dans la nomenclature des voies à grande circulation ;

Considérant que des travaux de mise en place d'un prototype nécessitent de prendre des mesures de restriction de circulation;

Sur proposition de la directrice régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France ;

ARRÎME

ARTICLE 1:

A compter de la date de signature jusqu'au vendredi 2 octobre 2020, la contre-allée de la RD7, 29 quai du Président Roosevelt, au droit de l'immeuble « CAPGEMINI » sera fermée à la circulation.

L'emprise des travaux dans la contre-allée est permanente.

ARTICLE 2:

Le cheminement et la protection des piétons sont assurés en toutes circonstances. Le stationnement et l'arrêt de véhicules sont considérés comme gênants au droit des travaux conformément à l'article R417-10 du code de la route. La voie pompier situé à l'extrémité de cette contre-allée est maintenue et accessible.

ARTICLE 3:

La signalisation temporaire et les travaux sont réalisés par « PERMASTEELISA France », adresse : 14, rue de la République 92800 Puteaux.

La fourniture, la pose et l'entretien de la signalisation temporaire sont réalisés par l'entreprise chargée du balisage conformément aux dispositions du code de la route.

Le chantier s'effectuera sous le contrôle de monsieur Ambrosanio (06.67.88.59.98), « PERMASTEELISA France », adresse : 14, rue de la République 92800 Puteaux.

2020S-13-21-E-YC

ARTICLE 4:

Les infractions au présent arrêté sont constatées et poursuivies conformément à la réglementation en vigueur.

ARTICLE 5:

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Préfet dans le délai de deux mois à compter de sa notification.

Il peut également, dans le même délai, faire l'objet d'un recours gracieux ou d'un recours hiérarchique. Les recours gracieux ou hiérarchique prolongent le délai de recours contentieux qui doit alors être exercé dans les deux mois suivant la décision explicite ou implicite de l'autorité compétente, le silence de l'administration pendant un délai de deux mois suivant la réception d'un recours administratif valant décision implicite de rejet.

ARTICLE 6:

- le secrétaire général de la préfecture des Hauts-de-Seine,

- le directeur territorial de la sécurité de proximité des Hauts-de-Seine,

- le président du conseil départemental des Hauts-de-Seine,

- le maire d'Issy-les-Moulineaux,

ainsi que les agents placés sous leurs ordres, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui est affiché sur le chantier et dont un extrait est publié au recueil des actes administratifs de l'État.

Paris, le 07 septembre 2020

Pour le Préfet des Hauts-de-Seine et par subdélégation La cheffe du bureau Circulation Routière

Christèle COIPFARD

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial Pôle de Coordination Interministérielle

> 167/177, Avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture adresse Internet :

http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/

Directeur de la publication :

Vincent BERTON

SECRETAIRE GENERAL

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex Courriel: <u>courrier@hauts-de-seine.gouv.fr</u> Standard: 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21 Adresse Internet: http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/